

16-23

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice : 12 - **Présents** : 07 - **Votants** : 12

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 mars 2023

Date de convocation

20 mars 2023

Date d'affichage

20 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mille vingt trois, le 31 mars, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Sébastien GADOT, M. Azzedine AZZOUG, Mme Armelle LE GAL, Mme Pamela GRIDEL.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Christelle PERRIN (donne procuration à M. Azzedine AZZOUG), M. Jean-Pierre SCHWARTZ (donne procuration à M. Pascal GALLIOT), Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT), M. Fabien BARI (donne procuration à Mme Pamela GRIDEL), Mme Patricia FALLENOT (donne procuration à Mme Joëlle TSCHUDI).

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

VOTE POUR L'ACQUISITION DE PORTIONS DE TERRAIN SUR 2 PARCELLES AD 27 ET AD 8
Délibération N°16-23

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet « BADEVEL Living Lab Badevel H2-Bois » et énonce que ce projet labellisé dans le cadre de l'AMI Démonstrateur de Ville Durable nécessite un aménagement au sud de 2 parcelles AD 27 et AD 8 afin de permettre réaliser un accès de service accessible aux poids lourds à destination de notre parcelle AD 247, via notre parcelle AD 274.

Cette parcelle AD 247 est destinée à héberger une salle polyvalente recevant les systèmes énergétiques pour alimenter les bâtiments Mairie-Ecoles primaire et maternelle.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune dispose déjà d'un droit de passage sur une bande de 6 m au sud de ces 2 parcelles AD 27 et AD 8 signé en 2004 lors de l'acquisition de la parcelle AD 274.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mandater l'Etablissement Public Foncier (EPF) afin de pouvoir organiser au bénéfice de la commune l'acquisition d'une bande de 6 m de large au sud des 2 parcelles AC 27 et AD 8 auprès des propriétaires, afin de pouvoir maîtriser l'emprise foncière de cet accès de service et que la commune puisse en faire l'acquisition dans les meilleures conditions possibles. Un arpentage de ces parcelles devra être réalisé à cet effet induisant des coûts de géomètre en sus de l'acquisition foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

POUR : 10

CONTRE : 1

ABSTENTION : 1

- **VOTE** l'acquisition de portions de parcelles référencées AD 27 et AD 8 permettant de réaliser un chemin d'une bande de 6 m au sud desdites parcelles
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ces acquisitions.

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 31 mars 2023 et publication ou notification le 31 mars 2023

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BADEVEL' with the number '25490' at the bottom. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Samuel GOMES'.

Samuel GOMES